

Bayonne, le 8 Mai 2020

COMMUNIQUE DE LA FFPB

La reprise individuelle de l'activité sportive à partir du 11 mai 2020 pour tous les sportifs.

Sur les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, la Ministre des Sports rappelle que la mise en œuvre d'une distanciation physique spécifique entre les pratiquants est une condition indispensable à la pratique d'une activité physique. Le ministère précise que ces règles sont applicables à tous les français, y compris aux sportifs de haut niveau et professionnels.

A cet égard, il est précisé que les activités physiques et sportives pourront se faire :

- Sans limitation de durée de pratique
- Sans attestation
- Dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km
- En limitant les rassemblements à 10 personnes maximum
- En extérieur, sans bénéficier des vestiaires qui peuvent être mis à disposition pour les activités de plein air

Les critères de distanciation spécifiques entre les personnes pratiquant une activité physique et sportive sont les suivants :

- ✚ Une distance physique suffisante d'environ 4m² pour les activités de plein air (exemple : tennis, yoga, fitness).

Par conséquent, à partir du 11 mai 2020, tous les français, y compris les sportifs de haut niveau et professionnels, pourront pratiquer une activité physique et sportive individuelle en plein air. A l'inverse, les sports pratiqués dans des lieux couverts demeureront interdits jusqu'à nouvel ordre.

Concernant les compétitions, le Ministère des Sports annonce qu'aucune compétition sportive ne pourra avoir lieu avant le mois d'août, y compris à huit clos. En outre, les manifestations sportives rassemblant plus de 5 000 personnes sur un même lieu ne pourront se tenir avant le mois de septembre. Autrement dit, l'organisation de compétitions pourrait éventuellement reprendre à partir du 1er août 2020.

Néanmoins, le Ministère a rappelé aux Fédérations qu'il fallait faire preuve, dans un contexte de pré-déconfinement, de beaucoup de prudence dans la communication des conditions de reprise de ses activités fédérales au risque d'être contredites par les mesures gouvernementales et locales.

Lilou ECHEVERRIA
Président de la FFPB

